Le Territoire Populaire Chénier inc.

Réserve faunique Duchénier

Commentaires relatifs à la mise en place d'aires protégées au Bas-St-Laurent

Mémoire présenté à

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

VERSION FINALE

Saint-Narcisse

Mai 2013

La table régionale faunique du Bas St-Laurent, de concert avec l'équipe GIR, déposera un mémoire qui présentera les commentaires partagées de ses membres, dont *Le Territoire Populaire Chénier* fait partie. Ce document présentera donc les commentaires spécifiques à la gestion du territoire de la Réserve Duchénier et est un complément à celui déposé par ces associations.

Nous tenons également à remercier tous les acteurs et partenaires qui ont participé à l'élaborations des séances d'information et de la présente consultation, pour leur dévouement et pour l'écoute face aux multiples préoccupations que soulèvent la mise en place d'aires protégées de catégorie III dans la région.

Description de l'organisme

La réserve faunique Duchénier fut créée en 1977 par le gouvernement du Québec afin de rendre accessible et de mettre en valeur un territoire faunique exceptionnel de 273 km^2. En 2000, le territoire passa du statut de réserve de chasse et de pêche, à celle de Réserve faunique. Par ce statut, la réserve faunique Duchénier a le même mandat que les 17 autres réserves fauniques du Québec, soit d'assurer la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de la faune ainsi que la pratique d'activités récréotouristiques, mais il se distingue du réseau gérée par la SÉPAQ (Société des Établissement de Plein-air du Québec) par son mode de gestion unique. Par le biais d'un mandat de délégation de gestion d'un territoire public octroyé par le MRN (Ministère des ressources naturelles), la Corporation du Territoire Populaire Chénier assure le développement et l'offre d'activités et de services. L'organisme est à but non lucratif et administré par le milieu, soit par l'implication de sept municipalités environnantes, deux sociétés d'exploitation des ressources et une association de chasse et pêche. L'offre de service de la Réserve comprend des activités de prélèvement faunique, soient la pêche, la chasse au cerf de virginie, à l'orignal, au petit gibier, à l'ours ainsi que la location de chalets. Des activités récréotouristiques, telles la randonnée pédestre, le canotage et le camping, sont également offertes.

Plusieurs caractéristiques distinguent le territoire de la Réserve faunique Duchénier. Ce territoire possède la plus grande concentration d'eau douce de la région avec ses 139 lacs et plus de 500 cous d'eau. Ce territoire possède plusieurs caractéristiques biologiques exceptionnelles. On retrouve entre autre sur le tiers de sa superficie le 2e plus grand ravage de cerf au Bas St-Laurent, et nombreuses populations indigènes d'ombles de fontaine, Aussi, on relève des populations viables d'une espèce de poisson susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée, l'omble chevalier sous-espèce oquassa, dans 3 plans d'eau d'importance.
D'un point de vue social, la réserve faunique Duchénier est né entres autres d'une volonté des communautés locales de revitaliser leur milieu en gérant les ressources locales. La Corporation génère annuellement un chiffre d'affaires d'environ 700000$, dont l'entièreté est réinvestie pour la mise en valeur du territoire. Elle alloue 350000$ à la main d'œuvre et crée chaque année plus de 20 emplois récurrents.

Plusieurs autres éléments naturels, sociaux ou économiques rendent ce territoire unique. Cette particularité commande, selon l'avis de la Corporation, une attention particulière pour une gestion et une planification forestière adaptée à la mise en valeur et à la protection de ces caractéristiques.

Commentaires suite aux sites d'intérêt proposés

Suite à la pression sociale et le faible bilan d'aires protégées au Québec, il était devenu urgent de mettre en place des stratégies et des mesures de protection de la biodiversité. De plus, celles-ci auront pour objectifs de réduire les carences écologiques soulevées dans les derniers bilans forestiers. Par l'état général des forêts québécoises, la nécessité de la mise en place d'aires protégées est une réalité incontournable.

Au Bas-St-Laurent, seulement 4% du territoire est protégé des activités industrielles et l'objectif régional est d'augmenter à 12% la représentation de ces territoires protégés pour 2015. Cette réalité sera un défi majeur dans les années à venir car la venue de ces mesures de protection aura une incidence sur plusieurs activités économiques et sociales. C'est pourquoi les gestionnaires de la réserve faunique Duchénier se sont sentis très interpellé par la présente consultation.

À la lumière des récentes études de carences écologiques publiées, nous croyons que la démarche qui a été établi a permis , de manière générale, de cibler efficacement des sites d'intérêt qui contribuent à l'atteinte des objectifs de protection; soit de protéger la biodiversité par la mise en place de noyaux de conservation représentatifs qui visent à réduire les carences écologique dans la région du Bas-St-Laurent.

Le choix du territoire de la réserve, par ses attributs et caractéristiques écosystémiques est un choix évidents pour la mise en place d'une aire protégée au Bas-St-Laurent. Son territoire est caractérisé par la présence de la plus grande concentration de plans d'eau dans la région dont plusieurs grands plans d'eau exceptionnels par leurs superficie, ainsi que par la qualité de pêche à l'omble de fontaine. Nous retrouvons également sur le territoire 9 écosystèmes forestiers exceptionnels, 8 refuges biologiques, 1 habitat d'espèces floristiques menacées ou vulnérables ainsi qu'une aire de confinement du cerf de virginie qui couvre, à elle seule, 33% du territoire sous forme d'aire protégée de niveau 4. De plus, les lacs des Baies, Cossette et Long I possèdent des populations viables d'ombles chevalier, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Par ce contexte et dans un souci de protéger la biodiversité de ce territoire exceptionnel, les gestionnaires de la réserve faunique accueille de façon mitigée la mise en place d'une aire protégée de catégorie 3 sur le territoire. Celle-ci consolidera la protection d'un bassin hydrographique exceptionnel et possède la flexibilité pour le prélèvement faunique ainsi que pour les activités récréotouristiques. Par contre, nous croyons que cette aire, telle que proposée, pourrais causer un fort impact négatif sur l'offre de chasse à l'orignal. Nous tenterons de définir au travers de ce document, nos craintes ainsi que nos aspirations face à l'actuelle évolution des standards dans le domaine de la protection de la biodiversité.

Impacts au sein de l'organisme

Afin d'être préparé à ces changements et suite aux séances d'informations, les gestionnaires de l'organisme ont tentés d'évaluer les impacts possibles de la mise en place d'une aire protégée de catégorie 3 au sein du territoire. Telle que proposée, le site d'intérêt pourrais bonifier l'attrait du territoire, mais elle risque également de porter préjudice aux activités de chasse.

De plus, les effets de l'aire protégée de niveau 3, qui représente plus de 36% du territoire, seront multipliés par la présence d'une aire protégée de niveau 4, vouée à la protection du ravage de cerfs qui occupe, à elle seule, 33%. Le bilan total d'aire protégée, toutes catégorie confondues, sera alors portée à 69% du territoire de la réserve Duchénier, si bien qu'il ne restera que 31% du territoire qui pourra être aménagé pour favoriser l'orignal.

Nous tenterons par ce document, de soulever et décrire le plus précisément les préoccupations que les gestionnaires de la corporation soulèvent et des pistes de solutions possibles selon le secteur d'activité.

Secteur d'activités récréotouristiques

Depuis quelques années, le territoire populaire Chénier a investi des sommes considérables dans le secteur récréotouristique par la mise en place d'infrastructures tels que; sites de camping, circuit de canot, sentiers de randonnée pédestre ainsi que du matériel en location. De plus, un petit centre d'interprétation sur l'histoire de l'ancien club privé « The Scott Fish and Games Club» s'est greffé à l'offre touristique. Ces produits sont complémentaires à nos activités de chasse, de pêche et de villégiature et entraînent la création d'un emploi durant la période estivale. L'aire protégée telle que proposée englobe en partie le secteur développé à ces fins et bénéficiera de retombées positives telles que;

1- Protection des paysages du secteur
2- Promotion d'une image d'un territoire naturel préservé
3- Facilité de conjuguer les activités récréotouristique dans le cadre des objectifs des aires protégées de catégorie III

Nous croyons que l'aire protégée aura un effet positif sur l'offre des produits de villégiatures et récréotouristiques. La mise en place d'une aire protégée de catégorie III aura pour effet de consolider un emploi au sein de l'organisme.

Secteur d'activité de pêche

La pêche à l'omble de fontaine est une activité très prisée sur le territoire. Il existe plusieurs plans d'eau à très fort potentiel tels que les lacs Touradi, des Baies, les lacs des Grosses-Truites 1, 2 et 3. Le Territoire populaire Chénier inc met beaucoup d'effort à préserver la pérennité de l'espèce par la préservation optimal de l'habitat. Cette préservation peut être fait par l'aménagement de sites dégradées ou sous-optimaux pour l'espèce mais surtout dans la prévention. La qualité de l'habitat de l'omble de fontaine est favorisée par des qualités

physicochimiques précises ainsi que par la présence de substrats en graviers dans les cours d'eau et libre de sédiments. L'activité forestière à proximité des plans d'eau peut augmenter le ruissellement de surface et ainsi transporter des quantités de sédiments, altérant ainsi le potentiel de recrutement de l'omble de fontaine. De plus, le déboisement peut entraîner une augmentation de la température de l'eau, à laquelle l'omble de fontaine est très sensible.

À cet effet, le Territoire Populaire Chénier inc est favorable à la mise ne place de l'aire protégée proposée, qui préservera l'habitat de l'omble de fontaine de plans d'eau à fort potentiel et favorisera la pérennité des activités liées à l'exploitation de cette ressource et une partie des emplois qui en découlent.

L'activité de la chasse au cerf de virginie qui a été, par le passé, une activité fortement prisée dans le territoire. Nous jugeons que l'aire protégée ne devrait pas y avoir d'impact négatif important sur la qualité de chasse au cerf de virginie. Comme mentionné plus haut, 33% du territoire est destinées à la protection de l'habitat hivernal du cerf de virginie par le statut d'aire protégée de catégorie 4; les activités forestières réalisées dans ce secteur ont pour objectif de favoriser les populations de cerfs et sont réalisées sous conditions particulières.

Par contre, l'aire protégée proposée pourra réduire à moyen terme le taux de réussite du chasseur à l'intérieur des limites de l'aire protégée par;

-Une diminution des forêts offrant une obstruction latérale moins élevée
- l'absence de bûcher qui permet une meilleure visibilité
-une diminution de l'accessibilité par l'absence de la contribution de l'industrie forestière dans le réseau routier (sujet traité dans le mémoire conjoint de la Table faune BSL et l'équipe GIR)

Les gestionnaires de la réserve faunique Duchénier ne voient pas d'inconvénient majeur à la mise en place de l'aire protégée de catégorie 3 quand à la pérennité des activités de chasse au cerf.

Secteur d'activité de la chasse à l'orignal

Le Bas-St-Laurent est une région très enviée auprès des chasseurs québécois qui offrent des retombées de 26 millions de dollars par année. Le succès de l'activité dans la région s'explique par la grande qualité de chasse qu'on y retrouve.

Au sein de notre organisme, les produits de chasse à l'orignal bénéficient d'une grande popularité auprès de notre clientèle si bien qu'en 2012, nos 48 forfaits de chasse à l'orignal ont trouvé preneur et le taux de réussite moyen fut de 70%. Cette activité représente une grande partie de nos revenus annuels, qui permet des retombées locales directes dans les communautés limitrophes de la réserve.

L'orignal étant un animal intimement lié aux forêts de début de succession, recherchent les secteurs en régénération qui fournissent une quantité appréciable de nourriture. À cet égard, l'industrie a grandement contribuée à créer une mosaïque forestière favorable à l'espèce par le rajeunissement des peuplements forestiers vieillissants.
De plus, il est généralement convenu que le succès et la qualité de chasse à l'orignal d'un territoire variera selon;

- Coupes forestières; les coupes forestières favorisent une régénération abondante
- Routes, qui favorisent l'accès au territoire
- Une faible obstruction latérale
- L'effet de bordure qui offre un abri et une quantité de nourriture

Historiquement, l'industrie a forestière a permis d'augmenter la disponibilité de nourriture qui s'est traduit par une augmentation de l'effectif des populations. Si bien qu'en 2006 et en 2012, il y a eu des ajouts de forfaits de chasse à l'orignal à l'offre de la réserve.

Dans un contexte où il y a une interdiction de récolte de tige, les forêts à l'intérieur des limites de l'AP risquent de vieillir à moyen terme et diminuer la représentation des qualités de territoire recherchées pour cette activité. Les effets attendus sont une diminution du succès de récoltes par la raréfaction de sites qui démontrent les qualités mentionnées ci-haut et une diminution de l'effectif des populations d'orignaux par la raréfaction de l'abondance de nourriture pour cette espèce.

Selon le modèle de qualité d'habitat (fig.1), l'aire du site d'intérêt sur le territoire est caractérisée majoritairement par un habitat peu favorable à l'orignal. Ces données semblent concorder avec nos données de densité de récolte (voir annexe 2). Par contre, la portion sud-est de l'actuel site d'intérêt est représentée par une forte densité de récolte et d'un fort indice de qualité d'habitat. Dû au caractère restrictif des interventions forestières à l'intérieur de l'aire protégée de niveau 3, nous prévoyons, à moyen terme, une diminution de la fréquentation de l'orignal dans la portion sud du territoire, qui pourrait affecter fortement la qualité et l'offre de chasse.

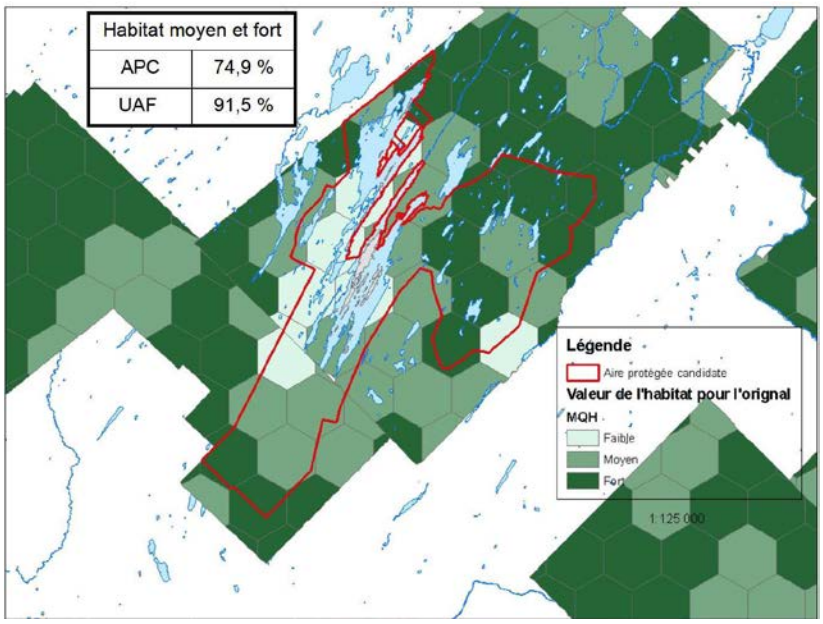

Figure 1- Valeur de l'habitat pour l'orignal – Tirée du document : *Identification de sites d'intérêt pour la création d'aires protégées* – Document d'information pour les consultations

Afin de réduire les impacts sur la qualité de chasse, nous demandons à ce que la portion sud-est de l'AP soit retirée.

Les gestionnaires de la réserve faunique Duchénier soulèvent une forte préoccupation face à la portion sud-est de l'aire protégée et demandent que ce secteur soit retiré de l'aire protégée proposé afin d'atténuer les effets de sur la qualité de chasse sur ce secteur à très haute valeur en terme d'habitat pour l'orignal (voir l'annexe 1).

Conclusion

Les gestionnaires de la réserve faunique Duchénier accueille favorablement la mise en place d'aires protégées de niveau 3 à l'échelle de la région. Nous croyons que les sites d'intérêt et les actions proposés vont tendre à réduire les carences écologiques régionales soulevées et à mieux préserver la biodiversité.

Par contre, il est très difficile pour les gestionnaires de la réserve d'effectuer une analyse coût-bénéfice face aux effets collatéraux des nouvelles réglementations attachées au statut d'aire protégée. Au sein de notre organisme, nous croyons que l'aire protégée pourra consolider certaines activités mais tout porte à croire qu'elle pourrait surtout, telle que proposée, causer un sévère préjudice aux activités de chasse à l'orignal qui représente une large part des revenus. Nous sommes d'ailleurs convaincus que le retrait de la portion sud-est de l'aire proposée pourrait atténuer l'effet négatif sur les activités de chasse tout en répondant aux objectifs de protection fixés.

Annexe 1 - Carte de localisation des secteurs d'intérêt

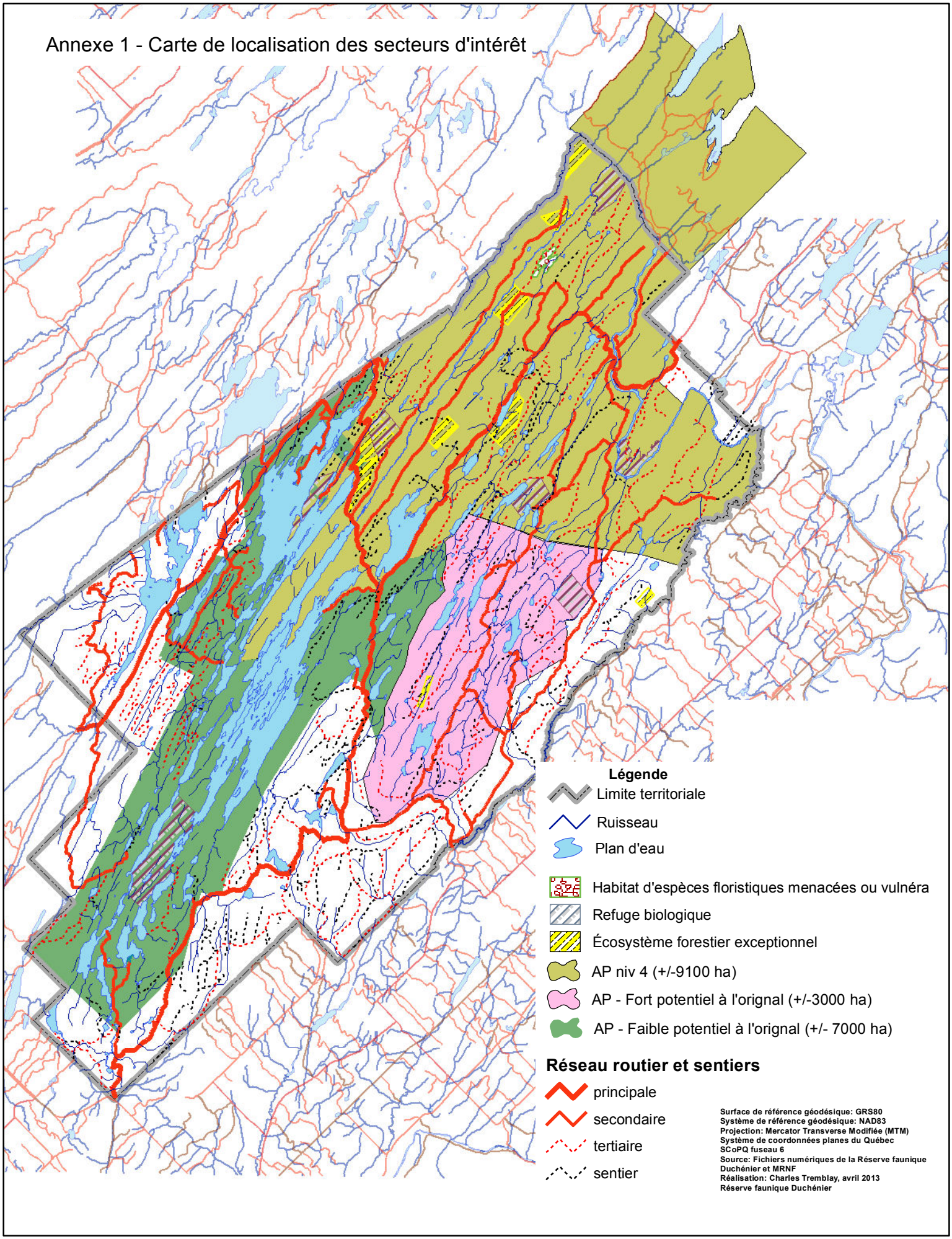

Annexe 2 - Densités de récoltes d'orignaux de 2007 à 2012

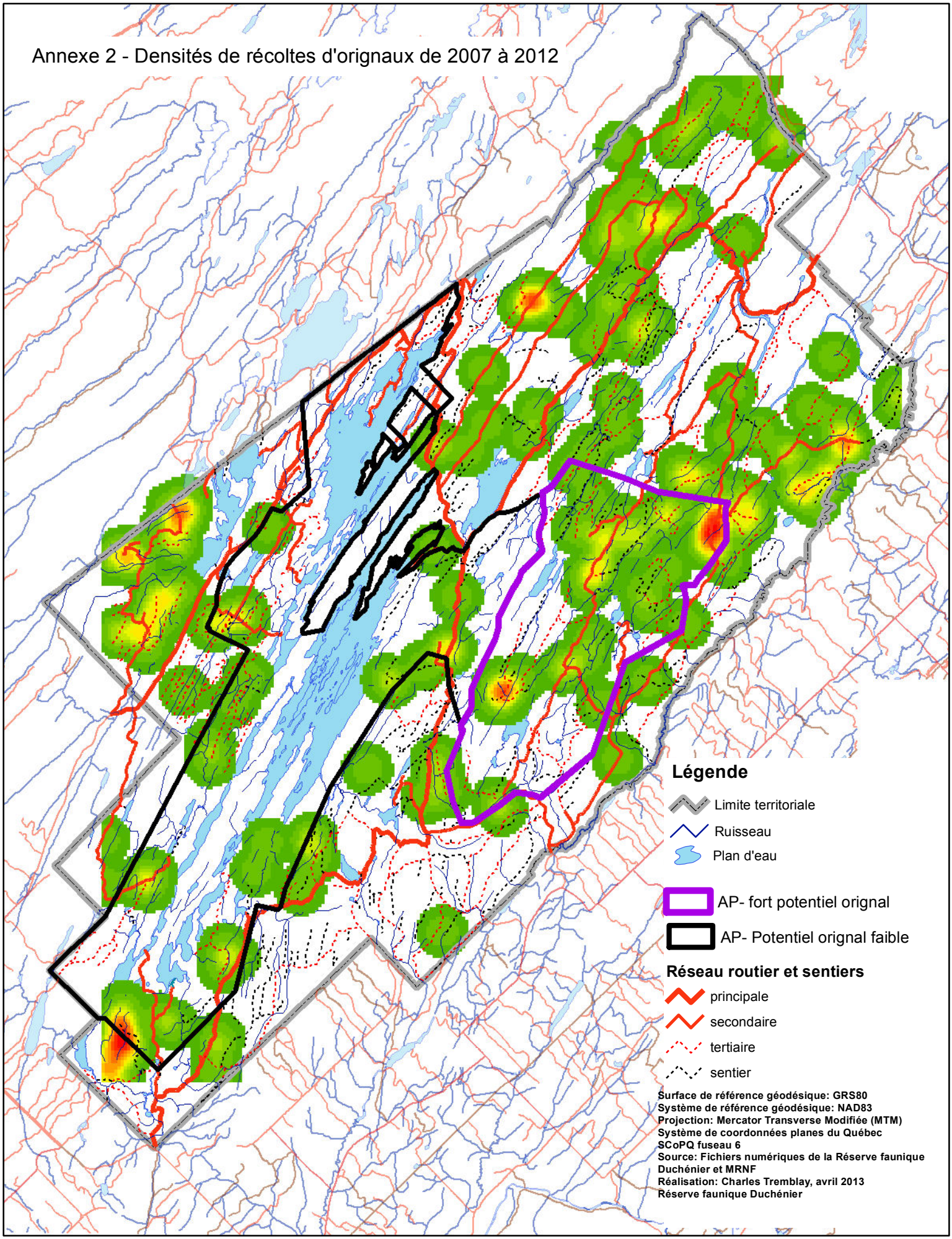

Annexe 3 - Bilan des principales préoccupations de la Réserve Faunique Duchénier

	Préoccupation	**Description de la problématique**	**Piste de solution**
1	Diminution de la qualité de l'habitat de l'orignal	Considérant que la mise ne place de l'aire protégée occupera 37% du territoire et que l'ensemble des aires protégées occupera plus de 69% du territoire. À cet effet, il ne restera que 31% du territoire qui pourra être aménagé pour favoriser l'habitat de l'orignal, nous prévoyons un fort impact sur la qualité de la chasse à cet espèce.	Retirer l'aire de la section sud-est de l'AP afin d'atténuer les effets de cette dernière des secteur à fort potentiel à l'orignal
2	Entretien du réseau routier	Dans un contexte d'utilisateur payeur et en l'absence de partenaire financier, la corporation soulève des interrogations quand à sa capacité d'entretenir et ainsi mettre en valeur les secteurs touchés. - *Sujet traité dans le mémoire de la Table Faune/GIR*	Traité dans le mémoire conjoint de la Table régionale faune ainsi que par l'équipe GIR
3	Statut gelé dans le temps	Geler le statut de l'aire protégée pourrai miner le transfert de ces zones vers de futures catégories d'aires protégées, qui pourrait mieux répondre aux besoins de conservation et des intérêts des utilisateurs.- *Sujet traité dans le mémoire de la Table Faune/ GIR*	Traité dans le mémoire conjoint de la Table régionale faune ainsi que par l'équipe GIR